

Site de Maintenance et de Remisage du tram T1 : le communiqué de FNE-Ile-de-France



Vue par la RATP non contractuelle du SMR s'il était réalisé dans les murs à pêches

France Nature Environnement-Ile de France vient de communiquer sur la délibération du 25 septembre de la ville de Noisy-le-Sec qui, dans le cadre d'un autre tracé qu'elle défend (par l'avenue du parc et non plus par la rue Jean Jaurès), s'est portée candidate pour accueillir le futur « Site de Maintenance et Remisage » nécessaire au prolongement du T1 de Bobigny à Val-de-Fontenay en lieu et place du site des murs à pêches, refusé à juste titre par les associations d'environnement.

Et, compte-tenu de l'incapacité de la RATP, du STIF, du département et de la Région d'installer un SMR à Romainville et à Fontenay, il est logique que pour préserver les murs à pêches, les associations "se replient" sur Noisy-le-Sec.

Le communiqué :

« Lors du Conseil municipal du jeudi 24 septembre, les élus noisiéens se sont positionnés pour que le site de Maintenance et Remisage (SMR) soit implanté sur le territoire de leur commune. Un terrain serait susceptible d'accueillir l'infrastructure.

Cette annonce fait l'effet d'une bombe dans un contexte très tendu et les associations défense de l'environnement accueillent la proposition de la ville de Noisy-le-Sec comme une sortie d'impasse inespérée.

En effet, celles-ci considèrent que ce projet de transport en commun, a priori vertueux et désiré par la collectivité dans son ensemble, ne peut justifier une grave atteinte à l'environnement :

l'implantation du SMR dans le quartier Saint-Antoine dit « des Murs à pêches », pour y construire des bâtiments et des rails de stationnement sur plus de 2,2 hectares, implanté à proximité immédiate d'un des deux seuls sites classés en Seine-Saint-Denis¹ et du site Natura 2000 du parc des Beaumonts. L'équilibre des écosystèmes en présence est déjà fortement fragilisé par l'urbanisation : ce serait leur condamnation à mort. Les associations considèrent que le SMR doit trouver sa place dans un site plus adapté à cette infrastructure à caractère industriel. Elles sont ainsi fidèles à leurs combats depuis des années : préserver ce patrimoine symbole de l'excellence horticole francilienne et vivier de biodiversité².

¹ Les Murs à pêches de Montreuil et le parc de la Poudrerie à Sevran

² Ile De France Environnement (devenue depuis FNE Idf), Environnement 93, Montreuil environnement, La Société Régionale d'Horticulture de Montreuil ont déposées un recours gracieux commun auprès des Préfets concernés par la Déclaration d'Utilité Publique. Les associations Murs A Pêches et Le Sens de l'Humus ont également déposé des recours de leurs côtés. Le préfet n'a pas considéré ces requêtes et Environnement 93 et MAP ont déposé des recours contentieux auprès du Tribunal Administratif qui les a déboutés à son tour en juin dernier.

Contact presse :

Véronique Ilié, Vice-présidente de FNE Ile-de-France et représentante de Montreuil Environnement.

Mél : vi93@free.fr

Tél : 06.11.58.75.94 »

Rappelons ici notre position : conscients qu'il est impossible de faire passer et le tramway et les voitures et les bus et les piétons rue Jean Jaurès dans une rue commerciale et étroite, il aurait fallu proposer une piétonnisation de la rue Jean Jaurès. Malheureusement, faute d'avoir fait ce choix, on se trouve aujourd'hui face à un tracé fondé sur le projet d'urbanisation de la Folie et de l'avenue du parc, conduit par les mairies de Bobigny et de Noisy-le-Sec. C'est dans ce contexte où l'implantation des ateliers du tram dans les murs à pêches soulève à juste titre la protestation des défenseurs de cet espace patrimonial et magique des murs-à-pêches qu'une délégation de l'association MAP et de Montreuil Environnement a demandé au maire de Noisy-le-Sec de prévoir un site pour le SMR du tramway à Noisy-le-Sec.

À suivre

Pierre Mathon